



Délais de rétractation dépassé

Par **Roger13**, le **18/04/2008** à **11:52**

Je vient d'acheter plus de 100 m² de carrelage.

N'ayant entrepris la pose de celui-ci qu'après **trois semaines**, j'ai constaté qu'il existait une différence entre le carrelage que j'avais commandé et celui livré.

J'ai bien proposé à l'entreprise de l'échanger, mais cela ne semble pas possible.

Que puis-je faire ?

Par **gloran**, le **18/04/2008** à **14:47**

Que dit le contrat de vente ou le bon de commande ?